



Grenouille rousse et Crapaud commun

Les Amphibiens du Parc naturel régional du Haut-Jura se partagent en deux ordres :

- ❑ les urodèles ([tritons et salamandre](#))
- ❑ et les anoures, littéralement les « sans queue », comme les crapauds ou les grenouilles.

Les deux espèces les plus communes dans le Parc sont le Crapaud commun et la Grenouille rousse, leurs activités vont bientôt reprendre, avec le retour des jours pluvieux ...

Le crapaud est quasiment incapable de sauter et se déplace en marchant, contrairement aux grenouilles qui sautent

Les deux espèces émettent des sons, sous forme de chants ou de cris de contacts, lorsqu'ils sont près de l'eau, mais d'une intensité relativement faible. A ne pas confondre avec le coassement sonore de la Grenouille verte dans les mares ou de la rainette en plaine.



La Grenouille rousse a la peau lisse, de couleur variée, allant du roux au vert, et taché de sombre. C'est l'amphibien d'Europe qui atteint les altitudes les plus élevées, jusqu'à 2800 mètres dans les Alpes.



Le Crapaud commun est une espèce présente du niveau de la mer jusqu'à environ 1500 mètres dans le jura. Il se distingue aisément des grenouilles à sa coloration uniforme gris / roux et à sa peau pustuleuse.



La Grenouille rousse pond ses 3000 œufs en boules compactes, gélatineuses, que l'on voit souvent flotter à la surface de l'eau au printemps. Par contre, les œufs du crapaud sont pondus sous forme de cordons pouvant atteindre 3 à 5 mètres de long et passent facilement inaperçus.



Grenouille rousse et Crapaud commun



Le Crapaud commun et la Grenouille rousse, comme tous les autres amphibiens du parc, possèdent un cycle vital biphasique. Alors que la larve (le têtard) est aquatique, le juvénile poursuit sa croissance pour atteindre la maturité sexuelle en milieu terrestre.

Les adultes passent donc été, automne et hiver dans des zones arborées, où ils trouvent souches et végétation pour s'abriter.

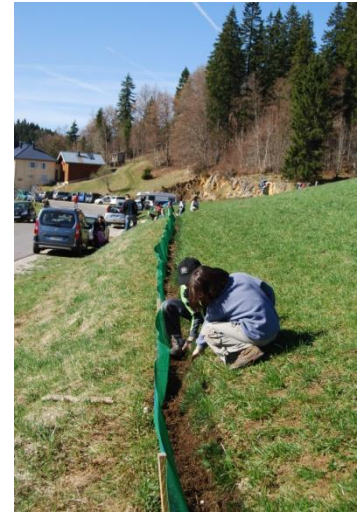
Dès le mois de mars, ou un peu plus tard pour les zones enneigées, les adultes rejoignent des zones d'eau libre, rives de lac, queue d'étangs, mares ou marais pour pondre et permettre aux têtards de se développer. On a par exemple constaté que les [travaux de restauration de la zone humide du Chatelet](#) (Fort-du-Plasne et La Chaumusse) ont été très favorables au frai de ces amphibiens.

Pour les deux espèces, ce cycle impose des déplacements aux adultes. Cela peut entraîner des mouvements massifs, par exemple à la faveur d'une petite pluie. Cela est surtout vrai pour la migration prénuptiale, quand ils quittent les zones boisées, où ils ont hiverné, pour rejoindre les lieux de pontes.

Si le trajet nécessite de traverser une route, le nombre de crapauds ou grenouilles écrasés peut être très important.

Pour limiter ce risque, des actions peuvent être mises en place, comme à Lamoura, dans la combe du Lac ou ailleurs en Franche-Comté, comme en témoigne le dossier spécial du [bulletin l'Azuré n°18](#).

N'hésitez pas à [signaler les zones d'écrasement](#) que vous observez pour éventuellement permettre à des projets de protection de voir le jour.



Depuis quelques années, de grosses mortalités de crapauds sont observées sur certains plans d'eau du parc. Les premières analyses semblent montrer qu'elles sont liées à la présence d'un virus, un ranavirus, très contagieux, pouvant se transmettre directement d'animal à animal ou via des objets ayant été en contact avec le virus (bottes, épuisettes ...).

D'autres pathologies existent également et peuvent être également très mortelles pour les amphibiens. Pour en savoir plus, consultez le site [Alerte amphibien](#).

Même s'ils sont inoffensifs pour l'homme, il convient d'être très attentif à ne pas véhiculer ces pathogènes d'une mare à l'autre par nos activités.

Pour toutes observations, n'hésitez pas à renseigner la base de données de la [Ligue de Protection des Oiseaux de Franche-Comté](#) ou celle de [l'Ain](#).



Une montagne à partager
Février 2014

Crédits : Banque d'images PNRHJ

Contact Parc : Pierre Durlet
p.durlet@parc-haut-jura.fr